



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 7 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt et un, le sept octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DÉGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme Apolline ARQUIER), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Mme Maria Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à M. Alain RIME).

6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative à la commission générale :

Vu en commission générale, le 27 septembre 2021

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.
- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :
 - les orientations budgétaires,
 - les engagements pluriannuels,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.
- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2022 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

- **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

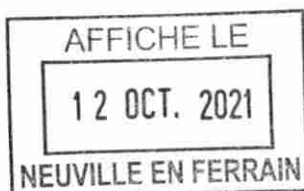
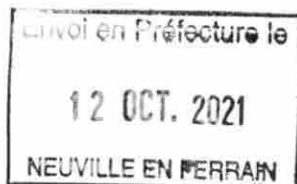
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie Tonnerre-Desmet
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille





- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – La prospective financière 2022-2026**
 - ✓ IV-i – La prospective de fonctionnement
 - ✓ IV-ii – Le PPI 2022-2026
 - ✓ IV-iii Le financement du PPI
 - ✓ IV-iv Le financement du PPI (suite) : Typologie et évolution de l'endettement.
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
 - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2020
 - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
 - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
 - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
 - ✓ V-v – Les frais de personnel
 - ✓ V-vi – La perspective pour 2022
- ✓ **VI - La section d'investissement**
 - ✓ VI-i – Synthèse
 - ✓ VI-ii – La dette par habitant
 - ✓ VI-iii – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2022 qui interviendra le 2 décembre 2021.

- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 6 et le 17 septembre 2021.
- ✓ Réunion de la commission générale le 27 septembre 2021.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en conseil du 7 octobre 2021.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 8 novembre 2021.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 9 novembre 2021.
- ✓ Présentation du projet de BP 2022 en commission générale le 22 novembre 2021.
- ✓ Adoption du BP 2022 lors du conseil du 2 décembre 2021.



III-i – Quelques indicateurs macroéconomiques

- ✓ Les projections macroéconomiques pour la France présentées par la Banque de France en septembre 2021 :

Projections macroéconomiques sept 2021	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance du PIB en %	1,8	-8,0	6,3	3,7
Inflation (IPCH) en %	1,3	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage en %	8,4	8,0	8,1	8,2
Variation nette emploi en millier	337	-269	289	142



III-ii – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

<u>Projet de Loi de Finances 2022</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Croissance PIB %	1,8%	-8,0%	6,0%	4,0%
Déficit public en % PIB	-2,2%	-9,1%	-8,4%	-4,8%
Déficit de l'Etat (en Milliards d'euros)	-92,7	-178,1	-197,4	-143,4
Endettement/PIB (%)	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Inflation hors tabac %	0,92%	0,2%	1,4%	1,5%

- ✓ Une croissance forte (niveau élevé d'investissement, consommation dynamique)
- ✓ Une enveloppe de 11 milliards d'euros de dépenses nouvelles pour :
 - réarmer les fonctions régaliennes (Armées, Intérieur, Justice)
 - soutenir la jeunesse, l'éducation et l'enseignement supérieur
 - assurer la transition énergétique
 - accompagner les personnes fragiles et précaires
 - l'Etat et les collectivités (DSIL +350 millions d'euros)
- ✓ Amortissement de la dette COVID sur 20 ans (165 milliards d'euros)



III-iii – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

✓ **Facteurs influençant le taux de croissance**

➤ Scénario défavorable :

- Difficulté d'approvisionnement et de recrutement dans certains secteurs.
- Augmentation des prix des produits importés freinant le dynamisme du pouvoir d'achat et la reprise.
- Aggravation de la crise sanitaire, perte d'efficacité des vaccins.

➤ Scénario favorable :

- Marché de l'emploi plus favorable.
- Augmentation de la consommation des ménages en utilisant plus rapidement leur surplus d'épargne financière accumulé pendant la crise.
- Plan de relance du Japon et des Etats-Unis.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-i – La prospective de fonctionnement

Recettes : Nous avons construit la prospective en augmentant de 1% par an les produits des services, de 0,56% les impôts et taxes, en constatant la raréfaction de la DGF jusqu'à son remplacement par un prélèvement de 40Keuros par an sur nos recettes fiscales et en maintenant à l'identique les autres recettes.

Dépenses : Nous avons construit la prospective en augmentant de 0,8% par an les budgets RH et charges à caractère général, en maintenant stables les autres dépenses et en constatant une baisse régulière des intérêts de notre dette en dépit des emprunts réalisés pendant la période. Le contrôle du budget RH est déterminant dans la réussite de cette prospective.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	1 393 400	1 323 603	1 303 811	1 296 844	1 321 217	1 346 881
Evolution N/N-1	-8,99%	-5,01%	-1,50%	-0,53%	1,88%	1,94%

Le tableau ci-dessus met en exergue l'amélioration progressive de notre épargne brute et la sortie de l'effet ciseau à partir de 2025.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-ii – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026

- Nouveau PPI 2022-2026, incluant les projets de rénovation de la ferme du Vert Bois et de la salle Malraux ainsi que les nouveaux projets du programme politique. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent, avec notamment la poursuite des travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public.

- ✓ L'objectif fixé est d'inscrire 13 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2022 à 2026 :
 - 2 millions pour la rénovation de la salle Malraux
 - 5,4 millions pour le projet Ferme du Vert Bois
 - 5,6 millions pour les autres investissements



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iii Le financement du PPI :

Il s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région, du Département et de la MEL (fonds de concours).
- ✓ Un recours envisagé au mécénat.
- ✓ Un recours à l'emprunt globalement estimé à 4,3 millions d'euros envisagé sur la période 2022-2026, permettant de maîtriser l'encours de dette et de maintenir la dette par habitant sous le seuil de 1 000€ sur l'ensemble du mandat.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iv Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

La dette est composée de 16 emprunts à taux fixe.

ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU	AMORTISSEMENT	ENCOURS DE DETTE
2019	-	823 977	9 527 620
2020	-	803 187	8 724 433
2021	-	812 832	7 911 602
2022	500 000	758 292	7 653 310
2023	2 300 000	788 353	9 164 957
2024	500 000	965 913	8 699 044
2025	500 000	1 016 117	8 182 927
2026	500 000	1 049 282	7 633 645
TOTAL	4 300 000		



V - La section de fonctionnement

V-i – L'évolution des dépenses et des recettes de la commune





V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018, 2019 et 2020).
- ✓ Une évolution des bases fiscales estimée à +1%.
- ✓ Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur. La suppression de cette recette fiscale a été compensée par le transfert de la taxe foncière perçue auparavant par le Département.
- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement liée à l'écrêtement, estimée à 50 000€ pour 2022.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2022 dans l'attente du vote du compte administratif 2021.
- ✓ L'évolution des tarifs pourra suivre l'évolution du taux de l'inflation.



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2022

HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)

TAXES	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU 2020	PRODUIT ATTENDU 2021	PREVISION 2022	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
Hypothèse d'une augmentation des bases de 1% en 2022					
TAXE D'HABITATION	22,66%	1 680 692	17 044	17 214	170
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	53,96%	4 324 042	6 165 470	6 227 125	61 655
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	15 820	15 675	15 832	157
APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR			-384 234	-388 076	-3 842
		6 020 554	5 813 955	5 872 095	58 140



V - La section de fonctionnement

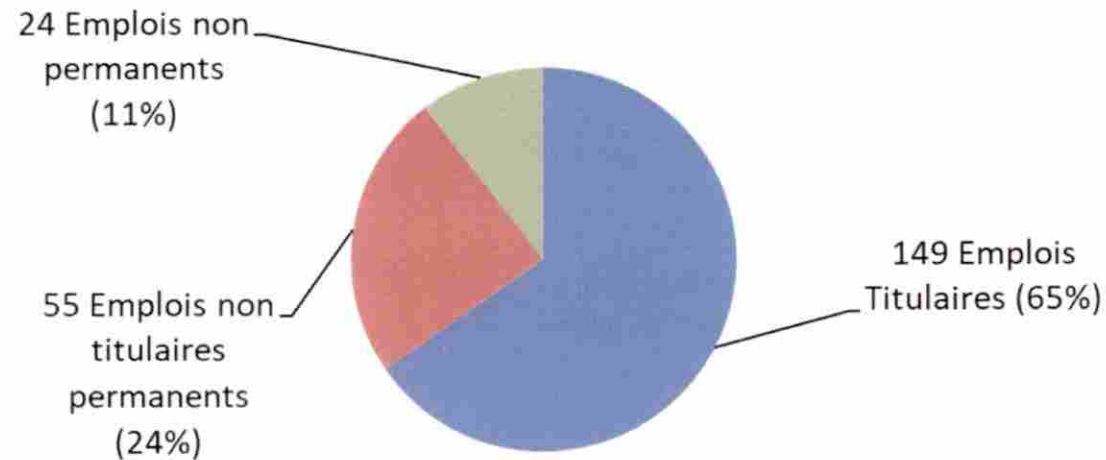
V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Augmentation maîtrisée de la masse salariale autour de 7,1 millions d'euros, en intégrant le recrutement de 3 policiers municipaux et l'augmentation du SMIC.
- ✓ Maîtrise des charges à caractère général par la recherche d'économies possibles, notamment dans le cadre de la mutualisation et des groupements de commande et qui intégreront les projets du programme politique ainsi que les mesures législatives nouvelles.
- ✓ Maintien des crédits de subventions aux associations.
- ✓ Prise en compte de la majoration de 30% de la pénalité SRU et maintien des actions en faveur du logement social.
- ✓ Baisse de la subvention au CCAS (réduction du nombre d'assistantes maternelles)
- ✓ Réduction des intérêts de la dette (-34 241€, soit -9%).



V-v – Les frais de personnel

Structure des effectifs



Au 31/12/2020 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	149
Non titulaires permanents	55
Emplois non permanents	24
Total	228

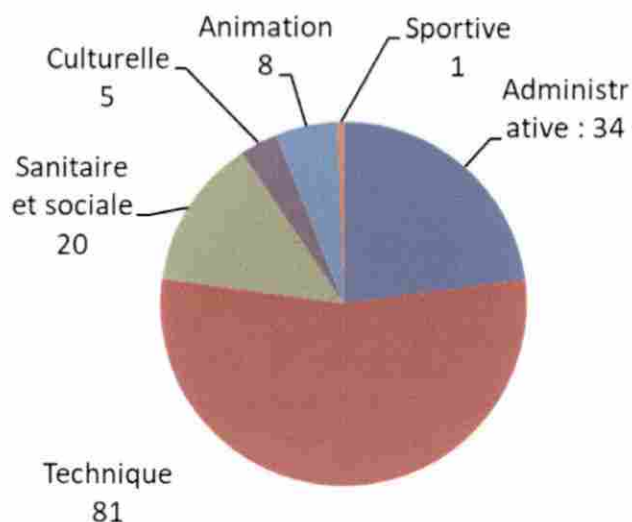
Les départs en retraite	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- confirmés	1	6	10	6	8	8	6
- potentiels							10

- ✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

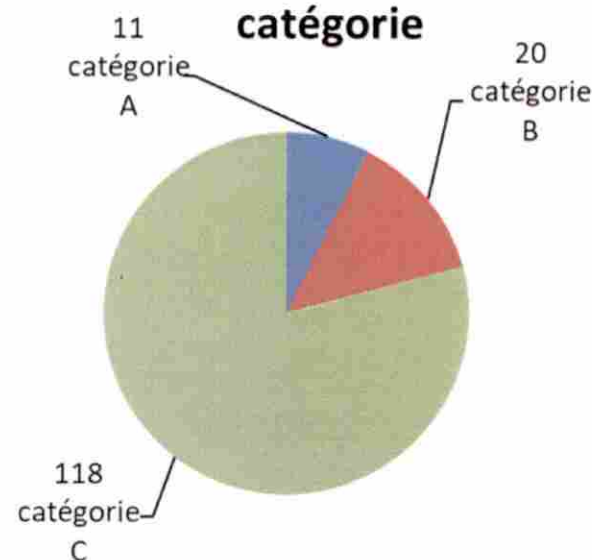


V-v – Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par catégorie

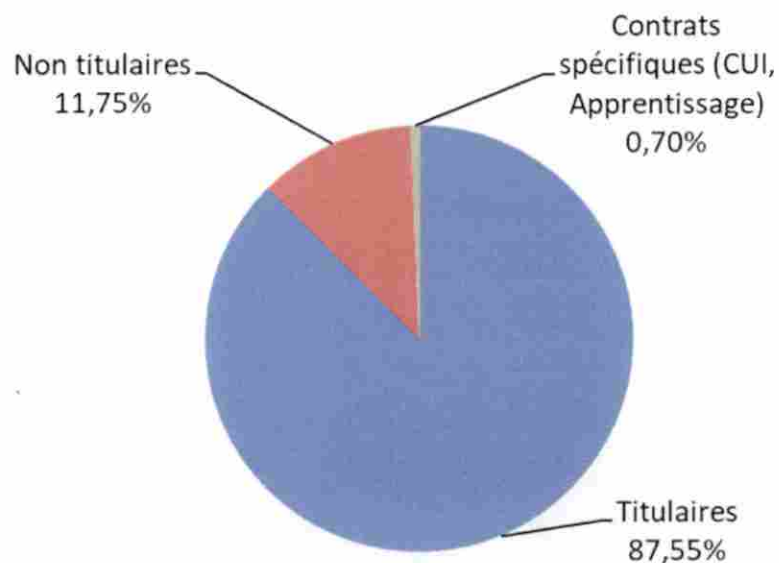


- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 155 à 149 entre fin 2019 et fin 2020. Il s'agit de : - 3 postes en filière administrative, et – 3 postes en filière technique.
- ✓ A fin 2021, le nombre de titulaires est estimé à 143, soit une nouvelle baisse de 6 postes.



V-v – Les frais de personnel

Répartition des rémunérations brutes

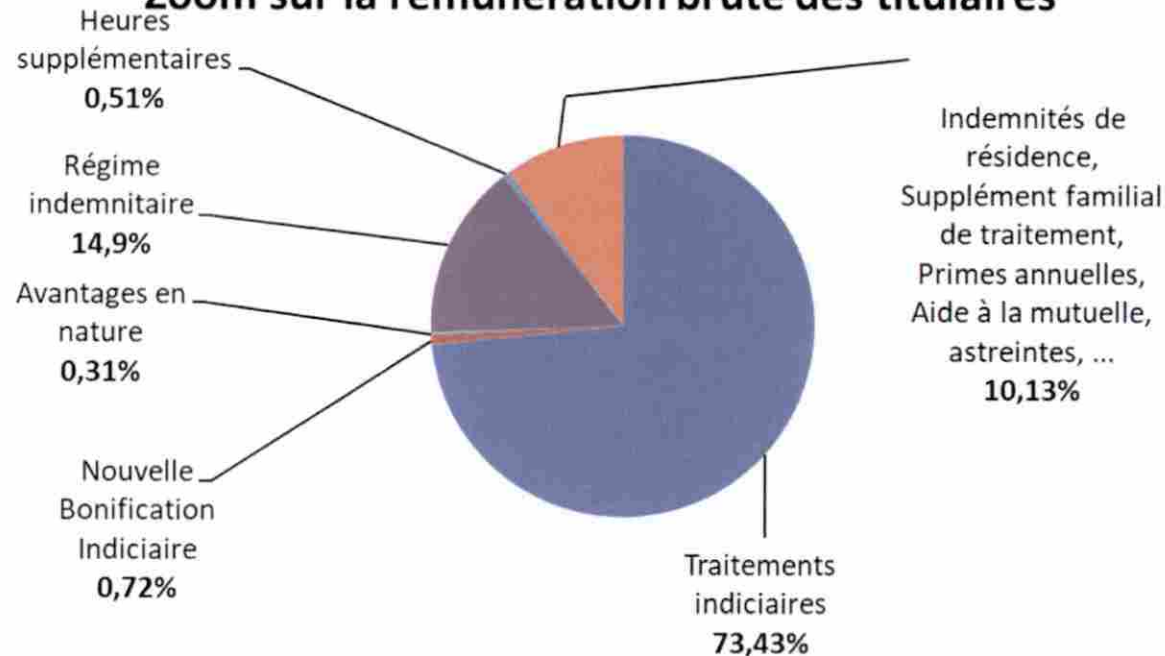


Année 2020 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2020
Titulaires	4 173 217 €
Non titulaires	560 150€
Contrats spécifiques (PEC, CAV, Apprentissage)	33 363€
Total	4 766 730€



V-v – Les frais de personnel

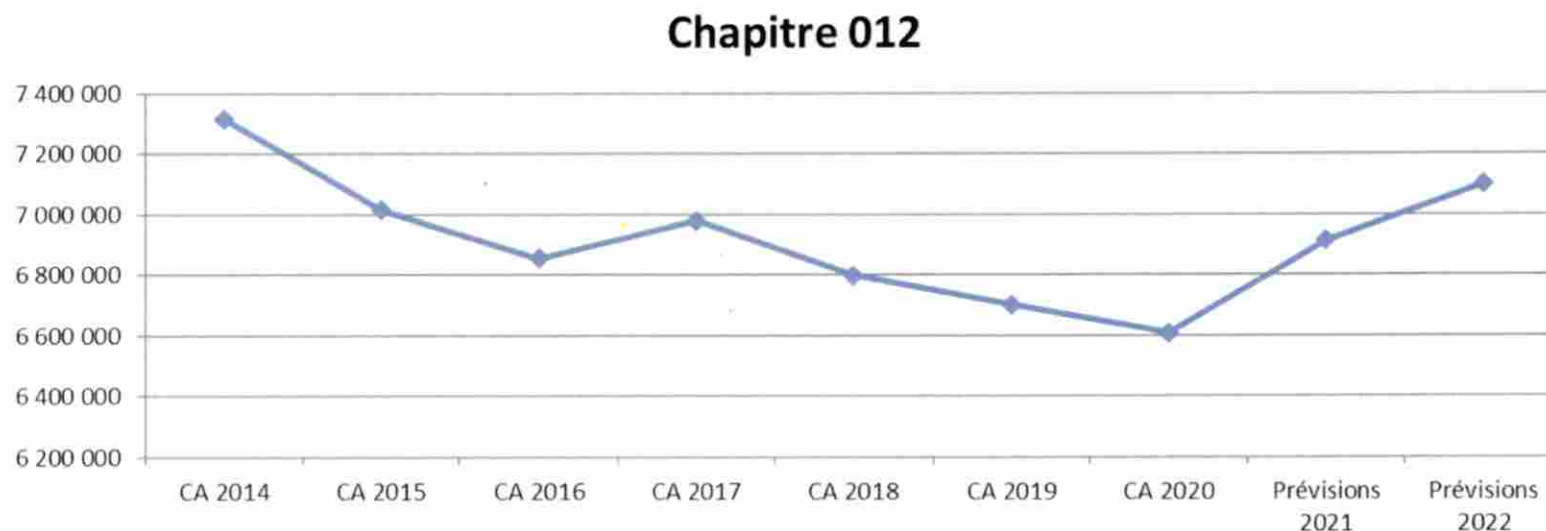
Zoom sur la rémunération brute des titulaires



- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ La délibération N° 6 du 11 juin 2021 relative au temps de travail (fin des régimes dérogatoires-suppression des jours d'ancienneté et du mois du Maire – mise en œuvre des jours de fractionnement – actualisation des autorisations spéciales d'absence) vient préciser les conditions de mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Les heures supplémentaires payées ont baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire.



V-v - Les frais de personnel

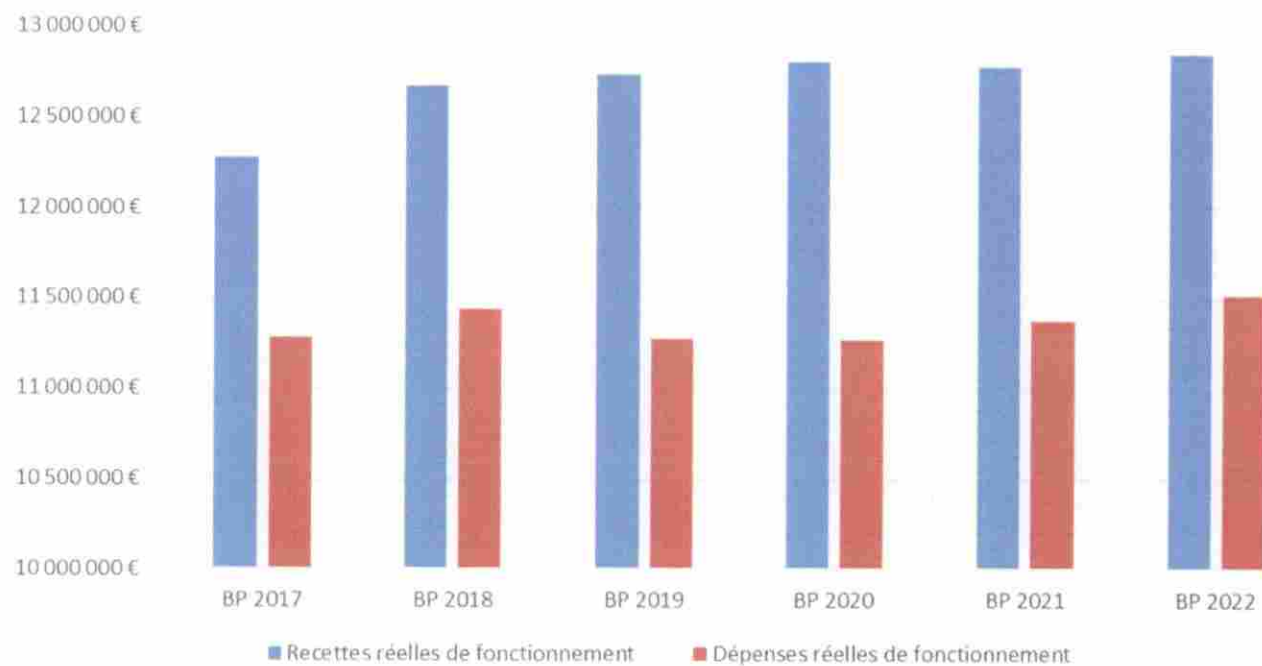


- ✓ Augmentation de la masse salariale autour des 7,1 millions d'euros, prenant en compte le recrutements de 3 policiers municipaux et les augmentations notamment liées :
- aux revalorisations des rémunérations (cf. notamment conséquences de la revalorisation du SMIC),
 - Au GVT (Glissement, vieillesse, technicité).
 - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022 - DOB



V-vi – La perspective pour 2022





VI - La section d'investissement

VI-i- Synthèse :

- ✓ Un capital de dette de 758 292€ pour 2022.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 500 000€.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 250 000 €.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'environ 850 000€.
- ✓ La baisse de l'endettement en 2022.
- ✓ Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 500 000 euros.
- ✓ Pour 2022, 1,6 million de propositions nouvelles pourra être inscrit en 1^{ère} phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme à près de 3 millions d'euros en 2^{ème} phase lors de la reprise des résultats 2021 :
 - Cadre de vie : 2 570 000€ (dont 900 000€ salle Malraux et 200 000€ pour la ferme du vert bois)
 - Autres dépenses d'investissement : 300 000€ pour les autres services et 100 000€ pour le budget participatif.

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022 - DOB

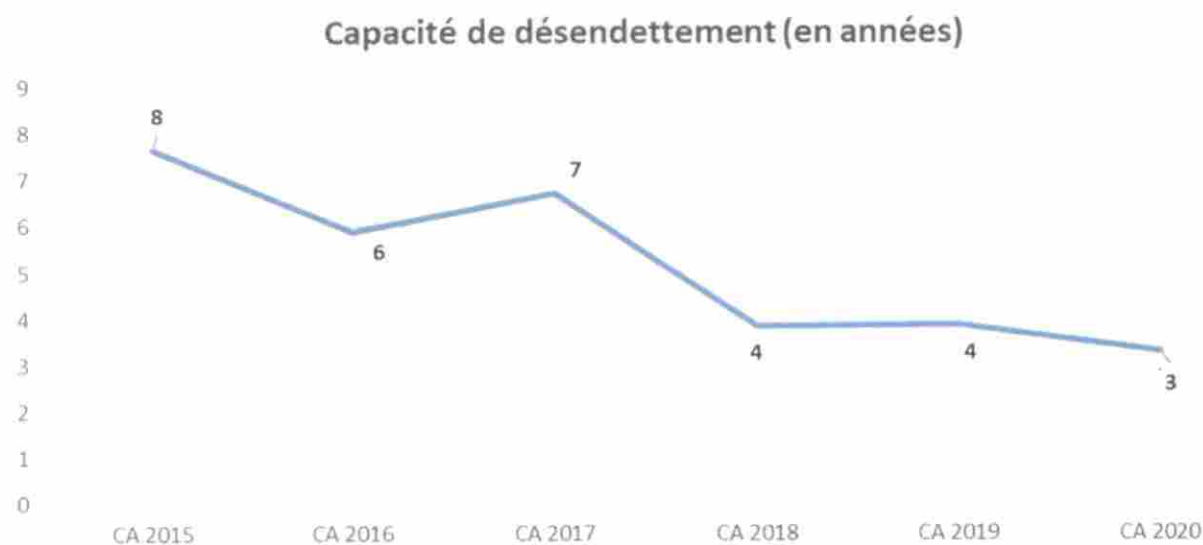


VI-i- La dette par habitant





VI-iii- La capacité de désendettement



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 12 ans et ainsi respecter la « règle d'or ».



VII - En résumé les orientations pour 2022

- ✓ Un contexte macro-économique plus favorable.
- ✓ Maîtriser les crédits alloués afin de constituer une épargne.
- ✓ Nouveau PPI pour la période 2022-2026 incluant de nouveaux projets.
- ✓ Poursuivre la baisse de l'endettement.
- ✓ Respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Poursuivre les mutualisations et les groupements de commandes sources d'économies d'échelle.
- ✓ Explorer toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !